

Journée mondiale de la liberté de la presse 2018

Médias, justice et état de droit : les contrepoids du pouvoir

Note conceptuelle

Résumé

La Journée mondiale de la liberté de la presse 2018 offrira à différents acteurs l'occasion de se pencher sur les interactions entre les médias, le pouvoir judiciaire et l'état de droit, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Journée, célébrée le 3 mai, portera sur les questions des médias et de la transparence du processus politique, de l'indépendance du système judiciaire et ses connaissances en matière de médias, et de la responsabilité des institutions de l'État vis-à-vis du public. Dans ce contexte, le renforcement du rôle de garde-fou du journalisme indépendant sera exploré, de sorte qu'il puisse mieux dénoncer les fraudes électorales, les inégalités fondées sur le genre et les violations des droits de l'homme qui entravent la réalisation des Objectifs de développement durable. Pour cela, un environnement favorable doit être créé dans lequel la liberté d'expression, notamment le droit d'accès à l'information, en tant que droit humain, et la liberté de la presse en particulier, sont garanties par la loi et protégées par un système judiciaire indépendant. Toutefois, une régulation juridique excessive peut aussi conduire à la censure, par exemple sur Internet, où la question de la responsabilité des intermédiaires numériques pose de nouveaux défis à la liberté d'expression. La Journée sera donc l'occasion d'examiner les défis actuels de la liberté de la presse en ligne. La sécurité des journalistes, à la fois en ligne et hors ligne, est une condition préalable au contrôle du pouvoir, et fera également partie des thèmes de la Journée.

Résultats escomptés

On attend de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2018 les principaux résultats suivants :

- Les gouvernements et les autres acteurs sont sensibilisés à la nécessité d'adopter et d'appliquer des lois qui créent un environnement favorable à la liberté d'expression, au droit à l'information et à la sécurité des journalistes, en ligne et hors ligne, en vue de réaliser l'ODD 16.
- La sensibilisation se fait par la personne ou l'organisation qui, ayant contribué d'une manière notable à la liberté de la presse, se voit décerner le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano, l'un des prix internationaux les plus prestigieux dans ce domaine.
- Des ONG locales et des intervenants des médias du monde entier s'approprient la Journée mondiale de la liberté de la presse 2018 en organisant une centaine de manifestations nationales parallèlement à la célébration principale à Accra, au Ghana.
- Des acteurs clés sont impliqués et des partenariats sont créés afin de reproduire en Afrique de l'Ouest la formation de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et la liberté d'expression à l'intention des juges et du personnel judiciaire, suite aux initiatives fructueuses mises en œuvre en Amérique latine et en Afrique australe et orientale.
- Le Réseau de recherches sur la sécurité du journalisme est renforcé et élargi par le biais de la Conférence universitaire sur la sécurité des journalistes. Des synergies accrues sont créées entre les résultats de la recherche et les travaux de la communauté internationale du développement des médias.

- Les jeunes reporters et les étudiants en journalisme sont sensibilisés aux nouveaux défis concernant la liberté de la presse et la liberté d'expression, et leurs compétences journalistiques sont renforcées par la couverture en direct d'un événement international majeur, sous le tutorat de professionnels des médias.
- Les meilleures pratiques concernant le rôle des médias dans les élections sont diffusées afin d'appuyer les travaux du mécanisme interinstitutions de coordination pour l'assistance électorale des Nations Unies (ICMEA).
- Les organisations de médias ont renforcé l'engagement sur les questions relatives à la liberté de la presse et à la sécurité des journalistes, par la couverture de la Journée mondiale de la liberté de la presse, des blogs et des pages Web dédiées aux préparatifs de la Journée.
- Les organisations en faveur des droits de l'homme et de la liberté artistique sont mieux à même de surveiller et d'assurer la protection des droits des artistes à imaginer et à créer à l'ère du numérique, et à partager leurs créations en ligne avec la société dans son ensemble.

Introduction

L'idée de la Journée mondiale de la liberté de la presse remonte à la Déclaration de Windhoek sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, adoptée en Namibie en 1991. En 2018, l'événement mondial revient encore une fois sur le continent où tout a commencé. Accra, au Ghana, sera le lieu de la célébration mondiale de l'UNESCO en 2018, et le thème de la Journée sera également célébré dans de nombreux autres pays à travers le monde.

Sur le thème « Médias, justice et état de droit : les contrepoids du pouvoir », la Journée mondiale de la liberté de la presse 2018 encouragera le débat et favorisera la compréhension et la prise de conscience des défis actuels posés à la liberté d'expression ainsi que des progrès accomplis dans ce domaine.

La Journée s'inscrit dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, qui comprend 17 objectifs pour réaliser le développement durable pour tous, notamment mettre fin aux inégalités entre les hommes et les femmes. Parmi ces objectifs, l'Objectif de développement durable (ODD) 16 met l'accent sur la promotion de sociétés justes, pacifiques et inclusives. La paix, la justice et les institutions efficaces permettent de mener à bien les efforts de bonne gouvernance ainsi que les autres efforts de développement durable, et un environnement médiatique indépendant et favorable joue un rôle facilitateur.

Partout dans le monde, les récentes transformations politiques, technologiques et économiques ont imposé de nouvelles restrictions à la liberté de la presse. Certaines régions ont assisté à un renforcement des mesures prises par les acteurs étatiques pour restreindre la liberté d'expression par le biais de législations restrictives et de la censure. De nouvelles limitations liées à la sécurité nationale et aux mesures antiterroristes ont accentué cette tendance. On a également constaté une augmentation des perturbations de grande envergure telles que les coupures Internet¹. On a observé une érosion des cadres juridiques nationaux qui régissent la protection des sources². Les risques auxquels les journalistes sont confrontés en permanence dans l'exercice de leur métier sont encore plus préoccupants : harcèlement, violence, discours de haine, menaces, voire la mort. Dans le même temps, le nombre de pays ayant adopté des lois relatives au droit à l'information est en constante augmentation. Le cadre normatif international concernant la sécurité des journalistes, et

¹ UNESCO, Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias : Rapport mondial 2017-2018.

² Ibid.

en particulier les femmes journalistes, a été considérablement renforcé par l'adoption de résolutions par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil de sécurité de l'ONU, le Conseil des droits de l'homme et l'UNESCO, et le droit à la vie privée est de plus en plus reconnu.

Le thème « Médias, justice et état de droit : des contrepoids au pouvoir » souligne l'importance d'un environnement juridique favorable à la liberté de la presse, et prête une attention particulière au rôle d'un système judiciaire indépendant, qui soit pleinement capable de gérer les questions de liberté d'expression, en veillant au respect de garanties juridiques pour la liberté de la presse et à la poursuite des crimes commis contre les journalistes.

Le thème porte en même temps sur le rôle des médias dans le développement durable, et plus particulièrement en période d'élections – en tant que garde-fou favorisant la transparence, la responsabilité et l'état de droit. Le thème explorera également les vides juridiques concernant la liberté d'expression et d'information en ligne, ainsi que les risques liés à la réglementation de la liberté d'expression en ligne.

Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la contribution des journalistes et des professionnels des médias est le plus souvent associée à l'Objectif de développement durable (ODD) 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces. Afin d'atteindre cet objectif, des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux doivent être mises en place, et pour cela, la liberté de la presse est essentielle.

La Journée mondiale de la liberté de la presse 2018 abordera donc les sous-thèmes suivants :

1. Liberté de la presse, accès à l'information et élections
2. Le système judiciaire à l'appui d'un journalisme libre et sûr
3. La liberté d'expression en ligne : améliorer l'autoréglementation.

1. Liberté de la presse, accès à l'information et élections

Un environnement médiatique libre et pluraliste permet à la volonté politique publique de s'exprimer et à la bonne gouvernance de s'enraciner. Par conséquent, l'une des contributions essentielles des journalistes à la démocratie et au développement durable est d'obliger les acteurs politiques et les institutions à rendre des comptes, et de surveiller et faire rapport sur les processus démocratiques qui leur donnent mandat. Un journalisme indépendant et sensible au genre, produisant des informations vérifiables et des commentaires éclairés dans l'intérêt du public, est la meilleure défense contre l'ignorance des questions de genre, les fraudes électorales et la prise de décision « à l'aveuglette ».

En particulier, l'intégrité et la légitimité électorales – en tant qu'aspects du principe de responsabilité – ne peuvent être garanties que par les libertés fondamentales d'expression et d'accès à l'information, appliquées en tenant dûment compte des questions de genre. Les médias libres aident à surveiller la légalité du processus de vote, complétant ainsi le rôle des tribunaux en tant que garants de l'état de droit. L'analyse critique fournit des informations pertinentes sur les performances (passées) des candidats politiques.

Une couverture indépendante et sensible au genre peut accroître l'engagement des citoyens en fournissant au public des informations vérifiables. Toutefois, le rôle des médias dans le processus politique en fait également une cible privilégiée pour la manipulation de l'électorat. Des exemples récents l'ont démontré tant avec des acteurs publics que privés, ainsi qu'avec des propriétaires de médias. Des organisations de médias ont été accusées de diffuser des rapports fallacieux afin d'influencer le paysage politique. On a en outre assisté à des tentatives majeures de forger des informations de toutes pièces et d'utiliser les médias sociaux afin de diviser les citoyens et de discréditer le journalisme authentique. Ces problèmes mettent en évidence l'importance d'un environnement médiatique indépendant, critique et pluraliste, ainsi que la nécessité d'un journalisme libre et professionnel.

Le journalisme d'investigation pendant et en dehors des périodes d'élection peut contribuer à forger une culture de l'ouverture et de la communication en habituant les responsables publics à des médias d'investigation. L'accès à l'information est aussi une condition indispensable pour permettre aux médias de jouer leur rôle de garde-fou. La transparence offre également aux citoyens une meilleure compréhension des politiques publiques, améliore l'efficacité des processus politiques et aide à lutter contre la corruption, contribuant ainsi à un développement réussi. Au cours des 10 dernières années, des législations et des politiques autorisant la divulgation d'archives publiques ont été adoptées par 111 pays au total, au moins 15 pays ayant entériné de telles législations durant les quatre dernières années³. Cette adoption politique de la transparence est une condition préalable importante à la bonne gouvernance, et essentielle pour l'état de droit.

Néanmoins, la disponibilité juridique de l'information ne conduit pas à l'autonomisation du public, et notamment des femmes, ni à la responsabilisation des détenteurs du pouvoir. L'information doit être rendue accessible et atteindre les individus concernés. Les médias et la société civile peuvent jouer le rôle d'intermédiaires en analysant et en mettant en contexte les informations pour le lecteur et en les portant à l'attention du grand public, d'une part, et en favorisant l'initiation aux médias et à l'information, d'autre part. À travers les médias sociaux, les hommes comme les femmes peuvent également soutenir de plus en plus activement le changement positif grâce à la liberté d'information et à la transparence. Les journalistes libres et les médias indépendants incarnent les libertés fondamentales qui facilitent cette circulation, qui est essentielle pour la responsabilisation et l'autonomisation.

2. Le système judiciaire à l'appui d'un journalisme libre et sûr

Un système judiciaire juste, efficace et indépendant sert de fondement à toutes les autres institutions démocratiques en garantissant l'état de droit. Comme le soulignait Montesquieu il y a presque trois siècles, il n'y a point de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutif⁴. Un système judiciaire indépendant renforce dans une large mesure la démocratie et responsabilise toutes les parties prenantes au sein de la société. Afin de permettre aux médias de contribuer activement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la liberté d'expression, la liberté d'information et la sécurité des journalistes sont des droits qui doivent être pleinement protégés par la justice ainsi que par les forces de l'ordre.

Dans ce contexte, le rôle des juges et du personnel judiciaire dans la promotion d'un environnement favorable à des médias libres, indépendants et pluralistes a été identifié comme étant essentiel. Pour que le système judiciaire puisse être en mesure de jouer ce rôle positif, il faut d'abord que la loi protège la liberté d'expression au lieu de la restreindre de façon injustifiée. Bien que dans certaines régions du monde, le travail des journalistes soit entravé par exemple par des lois pénales en matière de diffamation, les juges disposent néanmoins de la latitude nécessaire pour interpréter la « proportionnalité » d'une « infraction ». En outre, il est important que les acteurs judiciaires aient une connaissance suffisante des médias et de la relation de la liberté de la presse vis-à-vis des questions plus vastes de liberté d'expression, notamment dans l'environnement numérique.

Le système judiciaire peut agir en tant que garant de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes uniquement lorsque ses membres connaissent bien les normes internationales et la jurisprudence régionale sur la liberté d'expression. Les autorités judiciaires peuvent prévenir les actions injustifiées, telles que la suspension arbitraire de la liberté de parole, en appliquant des directives claires prescrites par la loi. C'est en reconnaissance de ce rôle que l'UNESCO a organisé, depuis 2014, des programmes de formation à l'intention de plus de 5 000 juges et acteurs du système judiciaire en Amérique latine. Cette initiative est actuellement reproduite en Afrique, l'accent étant mis en particulier sur les juges en Afrique orientale et australe, sur la base d'un partenariat avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

³ Nations Unies, Rapport sur les objectifs de développement durable 2017 (https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2017/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2017_French.pdf).

⁴ Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748.

Le personnel judiciaire a un rôle central à jouer pour assurer la sécurité des journalistes en répondant (en coopération avec les forces de l'ordre) aux attaques contre les médias entraînant des poursuites judiciaires. Selon les chiffres de l'UNESCO, 929 journalistes et collaborateurs des médias ont été tués entre 2006 et 2016, la majorité des auteurs de ces actes n'ayant jamais été traduits en justice. L'impunité des crimes commis contre les journalistes conduit à l'autocensure et rend impossible la création d'une société ouverte où les individus peuvent s'exprimer. Les services de poursuites peuvent faire en sorte que ceux qui ont attaqué des journalistes soient jugés, et envoyer ainsi un signal fort au public en faveur de la protection de la liberté de parole.

Outre le secteur judiciaire, d'autres acteurs ont des rôles importants à jouer pour assurer la sécurité des journalistes et remédier à l'impunité de ceux qui ont commis des crimes à leur encontre. Dans cet esprit, l'UNESCO a été le fer de lance du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité (ci-après le Plan des Nations Unies). Depuis 2012, ce plan a servi de cadre pour coordonner les activités de toutes les parties prenantes dans ce domaine. En juin 2017, une consultation multipartite a abouti à une série de propositions concrètes visant à renforcer la mise en œuvre du Plan, parmi lesquelles la priorité donnée à l'accroissement des opportunités de renforcement des capacités des juges, des procureurs et des forces de l'ordre, et l'appui au contrôle et à l'établissement de rapports sur le suivi judiciaire des assassinats de journalistes.

3. La liberté d'expression en ligne : améliorer l'autoréglementation

À l'ère du numérique, les données en ligne sont devenues la nouvelle monnaie d'échange dans le domaine des communications, du journalisme, de la publicité, de l'élaboration des politiques et de la diplomatie.

La nature ouverte d'Internet est bénéfique pour la liberté d'expression et l'accès à l'information, mais elle soulève aussi des défis. Le discours de haine, le harcèlement et la fuite d'informations personnelles sont des risques importants qui peuvent potentiellement affecter chaque utilisateur d'Internet. Les journalistes et les professionnels des médias en particulier doivent contourner ces risques quand ils travaillent en ligne, surtout lorsqu'il s'agit de confidentialité des sources. On a présenté Internet comme une plate-forme permettant aux extrémistes violents de diffuser leur propagande, ce qui a des conséquences démesurées sur les droits à la liberté d'expression et à la vie privée, bien qu'il n'existe aucune preuve définitive d'un lien direct entre les réseaux sociaux et la radicalisation effective menant au passage à l'acte.

Pour remédier à ces risques, le défi pour les gouvernements et toutes les parties prenantes consiste à trouver les moyens de répondre aux risques en ligne par le biais de programmes sociaux ainsi que de cadres juridiques qui respectent la vision contenue dans le concept d'universalité de l'Internet et les principes D.O.A.M. associés pour un Internet fondé sur les droits de l'homme, l'ouverture, l'accessibilité et la participation multipartite.

Les grandes sociétés d'Internet façonnent de plus en plus la liberté d'expression et d'accès à l'information des utilisateurs. Toutefois, malgré des améliorations dans la transparence des rapports sur les demandes des gouvernements pour retirer des contenus et accéder aux données des utilisateurs, les pratiques internes et les algorithmes propriétaires restent opaques. En outre, bien souvent, les conditions de service des intermédiaires de l'Internet ne protègent pas suffisamment les individus en matière de liberté d'expression, de respect de la vie privée et de procédures équitables. Elles sont souvent rédigées dans des termes très généraux, et manquent souvent de voies de recours claires et efficaces.

La faiblesse et le manque de ressources des systèmes d'autoréglementation par les intermédiaires de l'Internet ont alimenté l'essor des législations et des réglementations. Dans ce contexte, les décisions de justice établissent également des précédents et de possibles bases pour d'autres législations. Parmi les exemples de ces dernières années ayant un impact direct sur la liberté des médias, on peut citer les décisions sur ce qu'on a appelé le « droit à l'oubli » ou le « droit au

déréférencement », les flux transfrontières de données et la responsabilité des intermédiaires de l'Internet. Le rôle joué par le système judiciaire pour façonner le droit relatif à l'Internet par la création de cette jurisprudence n'est donc pas à négliger.

Du point de vue de la liberté d'expression, de nombreuses législations et réglementations se sont souvent révélées dans la pratique plus problématiques que si elles n'avaient pas existé. Beaucoup de lois ne font pas de différence en matière de responsabilité entre les institutions de médias qui publient ou diffusent des contenus (en ligne), et les plates-formes Internet qui hébergent principalement des contenus produits par des tierces parties. Ces lois obligent souvent les plates-formes, sous la menace de sanctions disproportionnées, à commencer à jouer le rôle de la police. Cela a pour effet d'accroître la tendance des plates-formes à utiliser la méthode la plus simple et la moins chère pour retirer tout contenu contesté, au moyen d'algorithmes ou d'interventions humaines, et transmettre les données des utilisateurs à d'autres acteurs sans procédure légale. Dans ce processus, une grande partie de l'expression légitime est victime de ce qui est en réalité une privatisation de la censure. Les plates-formes servent ainsi de bouc émissaire pour éviter d'aborder la procédure juridique concernant les acteurs qui produisent les contenus spécifiques concernés, et éviter le besoin de politiques d'initiation aux médias et à l'information destinées à responsabiliser les utilisateurs des services d'intermédiaires. Dans ce contexte, il est essentiel d'améliorer l'autoréglementation pour protéger la liberté d'expression en ligne.

Ces dernières années, les interférences avec les services Internet sont devenues de plus en plus fréquentes, même dans les États démocratiques. Comme l'indique la publication « *Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias : Rapport mondial 2017-2018* », on a observé une augmentation des filtrages de contenus, des blocages de sites Web et des coupures Internet, et souvent sans fondement juridique bien défini. Les perturbations intentionnelles des services Internet et des communications électroniques sont une mesure universelle pour contrôler le flux d'information. En fait, elles constituent une censure poussée à son paroxysme. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, les Rapporteurs spéciaux chargés de la liberté d'expression, la Commission africaine et la Coalition pour la liberté en ligne ont considéré que ces pratiques limitaient de façon disproportionnée la liberté d'expression et l'accès à l'information. Les attaques par « déni de service » et la censure exercées par des acteurs étatiques et non étatiques ont contribué à réduire encore la liberté d'expression et la liberté d'information en ligne.

Pour garantir les libertés fondamentales en ligne, il est nécessaire d'adopter une approche multipartite. Cela fait partie de l'initiative de l'UNESCO visant à promouvoir l'universalité de l'Internet et les indicateurs connexes mesurant ses principes D.O.A.M. C'est ce cadre qui aide à renforcer les normes d'autoréglementation de l'expression et du respect de la vie privée en ligne, tout en contrôlant dans le même temps les mesures réglementaires qui pourraient avoir un impact néfaste sur les dimensions interdépendantes D.O.A.M. de l'Internet.

Enfin, comme l'indique l'édition 2018 du rapport mondial de l'UNESCO « Repenser les politiques culturelles », les nouvelles technologies numériques, notamment les plates-formes de médias sociaux, transforment le monde de l'art. Les chaînes de réseaux sociaux et de diffusion de musique telles qu'Instagram et Soundcloud deviennent les plates-formes sur lesquelles les artistes diffusent et font la promotion de leurs œuvres auprès du public. Toutefois, elles s'accompagnent de menaces pour les droits et les libertés, et parmi elles le « trolling » en ligne, où les menaces des autres utilisateurs peuvent intimider les artistes au point de leur faire retirer leurs œuvres. La surveillance numérique croissante a également un effet corrosif sur la liberté artistique. De nombreuses plates-formes ont mis en place des mécanismes, tels les « normes de conduite » d'Instagram, qui laissent une vaste marge d'interprétation. Ces mécanismes donnent également un pouvoir disproportionné aux individus et aux organisations qui s'opposent aux contenus d'œuvres et qui utilisent les procédures de signalement des plates-formes pour obtenir la suppression de certaines œuvres, et parfois le blocage entier de comptes.

Pour les artistes, ces actions en ligne non seulement perturbent la circulation des idées, mais aussi réduisent leur liberté artistique et, surtout, leur aptitude à communiquer avec leur public. Lorsque les principaux canaux de diffusion de leurs œuvres sont coupés, les capacités de communication des artistes sont entravées. La Journée mondiale de la liberté de la presse 2018 offrira une nouvelle occasion de remédier à ces problèmes majeurs, et de promouvoir la cible 10 de l'ODD 16 relative à l'accès du public à l'information et à la protection des libertés fondamentales.

Conclusion

La célébration à l'échelle internationale de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2018 à Accra réunira des représentants des médias, des gouvernements, de la société civile et des universités du Ghana, de la région et d'ailleurs. Partout dans le monde, les participants aux manifestations de la Journée mondiale de la liberté de la presse se pencheront également sur les atteintes qui mettent en péril la liberté d'expression et examineront les moyens de renforcer le journalisme en tant qu'élément central pour bâtir des sociétés justes, pacifiques et inclusives. Le thème 2018 devrait donc résonner dans une centaine de pays. L'événement devrait aboutir à une meilleure compréhension et permettre aux différents acteurs de répondre aux défis actuels qui affectent la liberté de la presse à travers le monde.